

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.6 Soutien accru de l'UICN à la région asiatique

RECONNAISSANT que l'Asie possède une diversité biologique, géologique et physique considérable, allant des systèmes montagneux les plus élevés aux mers tropicales et des zones arides et déserts à de grandes zones humides;

CONSCIENTE de ce que l'Asie abrite plus de la moitié de la population de la planète, concentrée plus particulièrement dans sa partie méridionale et orientale et que **sa** diversité culturelle est considérable;

NOTANT que la pression démographique sur le capital de ressources naturelles est aiguë et exige des mesures urgentes par le biais d'interventions et de stratégies intégrées aux niveaux local, national, régional et international;

NOTANT EGALEMENT que les écosystèmes asiatiques sont fortement détériorés et perturbés;

NOTANT EN OUTRE que les sociétés asiatiques sont essentiellement agricoles, qu'elles dépendent fortement de la nature et possèdent des trésors de connaissances traditionnelles des processus vivants;

CONSCIENTE de ce que l'Asie est un producteur et fournisseur majeur de matériaux bruts comme le bois tropical;

CONSCIENTE EN OUTRE que, malgré ces tendances, certains gouvernements, organisations non gouvernementales et communautés mènent, en Asie, des projets et programmes qui peuvent fournir des leçons et servir de modèles d'utilisation durable des ressources et de développement ainsi que d'équité et de participation;

L'Assemblée générale de l'UICN - l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

INVITE le directeur général à accorder, dans les limites des ressources disponibles, une plus grande attention et une assistance renforcée à la région asiatique et à promouvoir:

- a. un renforcement de la coopération et des efforts au niveau régional pour aborder les problèmes de conservation par le biais, par exemple, d'activités de programme, y compris des stratégies de conservation axées sur:
 - i. les systèmes montagneux de la région, notamment l'Himalaya;
 - ii. les réseaux fluviaux du Gange, de l'Indus, du Brahmapoutre et du Mékong;
 - iii. l'instauration et la gestion d'un réseau représentatif d'aires protégées transnationales dans la région;
 - iv. les zones humides et les aires marines et côtières, en donnant la priorité à celles qui constituent des habitats essentiels pour les espèces migratrices et à celles qui sont importantes pour les pêcheries artisanales;
 - v. l'établissement et la promotion de programmes et de pratiques gestionnaires visant à contrôler et, ultérieurement, à stopper la désertification comme, par exemple, les mesures entamées en Arabie saoudite;
 - vi. les espèces migratrices terrestres, notamment en Asie de l'Ouest;
- b. une enquête sur la diversité biologique dans tous les pays de la région, leur capital en ressources naturelles, ainsi que la nature et l'ampleur des transferts de ressources entre l'Asie et le reste du monde;
- c. la recherche, la conservation et la gestion des parcs qui ont jusqu'à présent été négligés;

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

- d. la conservation des forêts tropicales et notamment une enquête sur les pratiques traditionnelles de gestion durable des ressources et les liens critiques existant entre la foresterie, l'agriculture et la diversité biologique;
- e. la formulation de stratégies nationales de conservation et de plans d'action qui fourniront des politiques globales permettant d'intégrer environnement et développement dans tous les secteurs;
- f. l'instauration, dans chaque pays, de systèmes de planification de l'environnement qui soulignent et renforcent la participation communautaire et s'appuient sur les pratiques et connaissances traditionnelles;
- g. le rôle et les compétences des organisations non gouvernementales et des associations s'occupant d'environnement et la coopération entre ces organisations et les gouvernements pour atteindre des buts communs;
- h. le développement et le renforcement des législations et institutions environnementales qui s'appuient sur le droit et les pratiques coutumières pour une utilisation durable des ressources biologiques, qui respectent les systèmes traditionnels et évitent le transfert pur et simple de règles de droit d'autres pays;
- i. une augmentation du nombre de membres de l'UICN et le développement de son réseau de programmes et de bureaux dans la région;
- j. une représentation accrue de l'Asie au sein des bureaux et commissions de l'UICN;
- k. un renforcement de l'assistance financière et technique des donateurs multilatéraux et bilatéraux destinée à soutenir les activités de l'UICN en Asie et à aider les gouvernements, organisations non gouvernementales et associations de la région à atteindre les objectifs de conservation pour le développement durable.